



**OFFRE DE FORMATION EN DROIT SOCIAL
DU CABINET OGLETREE DEAKINS**
2026-2027

Ogletree Deakins | Avocats partenaires des employeurs

AVOCATS, PARTENAIRES DES EMPLOYEURS EN FRANCE

Acteur majeur du droit du travail en France,
intervenant sur des dossiers de premier plan
sur tout le territoire national.

2017

1 bureau en France
8 avocats
(dont 2 associés)
Effectif : 11



2026

4 bureaux en France
33 avocats
(dont 8 associés)
Effectif : 50

+533%
Croissance du chiffre
d'affaires en 9 ans



UNE RELATION À LONG TERME AVEC NOS CLIENTS

56%

femmes

44%

hommes

+150

publications
par an

1^{er}

Top Tier 1 des
cabinets
français
en droit social

+50

formations
par an

20

domaines
d'expertise
en droit social

PROXIMITÉ ET RÉACTIVITÉ : EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Paris
Lyon
Nantes
Bordeaux

+1100 Avocats dans le monde

61 Bureaux dans le monde

83 Pays avec des cabinets
partenaires récurrents



Nos avocats formateurs

Les CV et publications des avocats formateurs sont accessibles en ligne en cliquant sur leur nom.



Jean-Marc
Albiol

Cécile
Martin

Nicolas
Peixoto

Stéphane
Bloch

Karin
Dulac

Alexandre
Abitbol

Nicole
Goulard

Paul
Clair

Pascale
Ernst

Anne-Sophie
Cepoi-
Demouzon

Aurélie
Lemettre



Alexis
Borestel

Marie
Paulin

Amélie
Fiamma

Thibaud
Lauxerois

Bérengère
Lubineau

Jérôme
Verneret

Caroline
Donetti

Rafael
Dezelee
Roque

Eric
de Laboulaye

Myriam
Mehidi

Hassan
Ahtouch



Clément
Dagorn

Audrey
Seviran

Yacine
Hachemi

Hasna Nait
Hammou

Rudy
Rabelle

Lisa
Bessedik

Timothée de
Prudhomme

Clara Bles

Olivia
Tessema

-  Associé
-  Collaborateur
-  Of Counsel

Notre service formation



Nicolas Peixoto
Avocat Associé
Réfèrent Formation

- Nicolas supervise la conception et la mise en œuvre les programmes de formation, afin de répondre aux besoins spécifiques de nos clients.
- Il coordonne la planification des formations et met en adéquation les besoins en formations des clients avec les compétences et expériences de nos avocats formateurs.
- Il assure un suivi rigoureux des actions de formation, mesurant leur efficacité et proposant des ajustements pour répondre aux évolutions constantes du droit social et des problématiques rencontrées par nos clients sur le terrain.



Ludivine Pirault
Coordinatrice
Formation
Réfèrent handicap

- Ludivine est chargée de coordonner le service Formation et d'organiser le suivi administratif des formations dispensées.
- Elle supervise la pédagogie des formations et l'adaptation des contenus aux besoins spécifiques de nos clients.
- Elle veille à l'actualisation du catalogue de formation et s'assure de la conformité des enseignements dispensés au regard de la certification Qualiopi.



Cindy A.
Chargée de formation

- Cindy prépare les documents de formation.
- Elle assure le suivi de l'ensemble des tâches administratives et veille au bon déroulement des formations.

Nos services annexes

Communication & BD



Carine Torossian
Responsable communication & BD
Gustavo Radas
Chargé de communication

Accueil & administration



Marie-Cécile Sicard
Assistante
polyvalente

Facturation



Madani Tahri
Responsable facturation

Des formations qui répondent à vos besoins

Nos formations sont **élaborées pour répondre aux besoins spécifiques et aux problématiques de droit social rencontrés par nos clients**. Par ailleurs, si vous souhaitez une adaptation complète du contenu de nos formations à la situation de votre entreprise, nous pouvons réaliser **des formations sur mesure**. Pour ce faire, merci de prendre attache avec notre Responsable pédagogique.

Nos avocats formateurs peuvent intervenir dans vos locaux **partout en France**. Toutes nos offres de formations sont également **proposées en distanciel ou en accès hybride**.

En tant que cabinet dédié au droit social, nous accompagnons nos clients sur l'ensemble des problématiques de la relation de travail, dans ses composantes individuelles et collectives :

Droit du travail

Restructurations et transferts de personnel

Relations collectives

Gestion de la relation individuelle

RSE et diversité

Contentieux social et discrimination

Opérations corporate

Compliance sociale

Droit pénal social

Droit social du secteur public

Formation

Droit de la protection sociale

Santé et sécurité au travail

Sécurité sociale / Contrôle Urssaf

Retraite et prévoyance

Droit fiscal et des rémunérations

Rémunération / Statuts des dirigeants

Mobilité internationale

Actionnariat, Epargne salariale

Droit social et fiscal du sport

IA et données personnelles

RGPD et gestion des données personnelles

Systèmes d'IA

Relations CNIL

Nos distinctions

Les classements français, européens et internationaux les plus prestigieux distinguent régulièrement Ogletree Deakins parmi les meilleurs cabinets en France dans la catégorie Droit du travail / Droit social.



Trophée de bronze 2025
Droit social
Relations Collectives



Trophée de bronze 2025
Droit social
Sécurité Sociale



Trophée de bronze 2025
Droit social
Droit Pénal du Travail



Classement international -
Chambers France 2026



Distingué dans
la première édition
de Best Law Firms™
France 2026



9 avocats distingués
dans les catégories :
"Employment", "Employee
Benefits Law" et "Tax Law"



Classé dans 13 catégories
Guide Relations Sociales
& Droit du travail



Classé 5 étoiles
Restructuring 2026
PSE et contentieux afférents

Classement international - Legal 500



Legal500

Classement

1 Actance

Employment

1 August Debouzy

Top Tier 1 :

1 Bredin Prat

▢ Sector knowledge

1 CMS Francis Lefebvre

1 Flichy Grangé Avocats

▢ Sector knowledge

1 Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.

⚡ Billing & efficiency ▢ Sector knowledge

1 Ogletree Deakins

1 Capstan Avocats, member of Ius Laboris

Une offre étudiée pour répondre à vos besoins

Le Cabinet attache une importance toute particulière à la **formation des professionnels**, notamment au sein des entités qu'il conseille. Organisme formateur depuis 2019, **le cabinet Ogletree Deakins a été certifié Qualiopi en janvier 2024.**

- Nos thématiques de formations s'appuient sur **l'expérience reconnue de nos avocats, qui conseillent et accompagnent au quotidien les employeurs**. Nos formations sont élaborées de manière à **répondre aux besoins de nos clients** et leur permettre de **connaître les bonnes pratiques** à mettre en œuvre face aux problématiques qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.
- Chaque formation est interactive et **peut être adaptée sur mesure** en tenant compte des spécificités de l'entreprise. Elles permettent d'échanger entre professionnels (avocats et employeurs) sur les retours d'expérience et ainsi proposer des solutions opérationnelles sur le « terrain » adaptées à la situation de l'entreprise.
- Toutes les formations Ogletree Deakins sont destinées à un public professionnel confronté aux questions de droit social : DRH / RRH, dirigeants, managers, juristes, spécialistes de la paie, Compensation & Benefits.
- Les prérequis et objectifs des formations sont précisés sur chaque programme de formation.

Nos formations sont destinées aux professionnels :



Dirigeants



DRH/RRH, Directeurs
& Responsables
des relations sociales



Juristes,
Managers

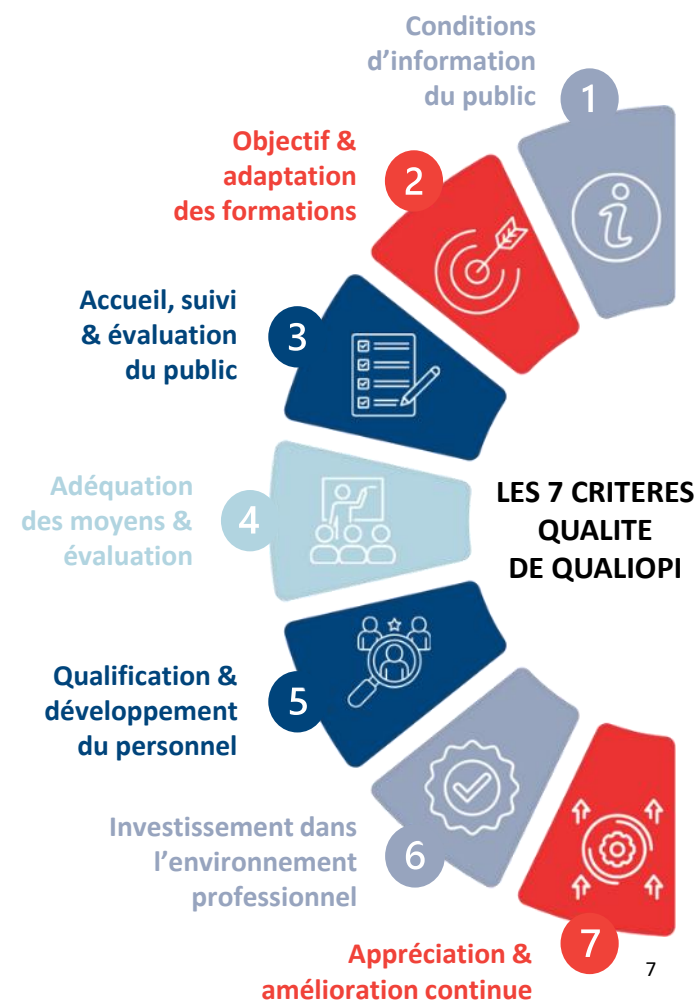


Spécialistes de la paie,
Compensation & Benefits

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **Actions de formation**





Comment se déroule une formation ?

- Toutes les formations proposées dans notre catalogue peuvent être réalisées inter-entreprise mais également **intra-entreprise**.
- **Elles peuvent être adaptées à la situation spécifique de votre entreprise et son contexte en droit social** afin de vous proposer un contenu sur-mesure.
- Toutes nos formations peuvent être dispensées indifféremment **en français ou en anglais**.
- **Un support de formation** complet est remis aux candidats en séance.
- Le niveau et les attentes des participants sont recueillis en amont auprès de l'entreprise et/ou en début de séance, par un questionnaire ou un tour de table, afin d'adapter le contenu.
- Chaque programme indique un niveau :
 - **Fondamentaux** : formation accessible sans prérequis, pour acquérir ou consolider les bases du sujet.
 - **Perfectionnement** : formation destinée aux participants qui connaissent déjà les bases du droit du travail et de la thématique abordée, pour approfondir ses aspects opérationnels et techniques.
- **Les compétences sont évaluées** en séance : atelier, cas pratiques, questionnaire d'évaluation.
- **Une attestation de fin de formation** est remise aux participants. Nos formations ne sont pas certifiantes (ni RNCP, ni Répertoire spécifique) et ne confèrent aucun droit à poursuite d'études.



Qui sont nos formateurs ?

- **Les formations sont animées par les avocats du cabinet Ogletree Deakins.**
- Le cabinet Ogletree Deakins est **très attaché à la formation continue des avocats, et donc des formateurs** :
 - chaque semaine, une réunion est organisée lors de laquelle les avocats évoquent notamment les problématiques « terrain » rencontrées et débriefent sur les questionnements juridiques émergeant des dossiers et les dernières décisions de justice,
 - chaque mois, les avocats assistent à une séance d'actualité de deux heures dispensées par une équipe de Professeurs des Universités Paris I et Paris II, qui couvre l'actualité législative en droit social et les actualités jurisprudentielles.



Où se déroulent nos formations ?

- Les formations peuvent être réalisées en distanciel (via Teams) ou en présentiel, en intra ou en inter-entreprise.
- Elles peuvent donc être dispensées sur site – au sein de votre entreprise - ou au sein de notre bureau parisien, sis 58 bis rue La Boétie 75008 Paris, dans une salle spécifiquement mise à la disposition du cabinet Ogletree Deakins.
- Pour les modalités précises d'accès aux formations, merci de nous consulter.



Combien de participants peuvent suivre la formation ?

- Pour les formations inter-entreprises, un minimum de 10 participants est demandé.
- Pour les formations en distanciel, le nombre de participants est illimité.

Tarifs :

- Tous nos tarifs sont mentionnés hors taxes et sont soumis à une TVA de 20%,
- La facturation est établie à réception de la convention de formation et des conditions générales de vente (CGV) signées.
- Les formations peuvent être prises en charge par l'entreprise ou le participant. Un financement par un OPCO est possible sous réserve des critères de prise en charge. En revanche, les formations ne sont pas éligibles au CPF.
- Vous pouvez accéder directement aux documents suivants en cliquant sur ces liens hypertextes :
 - [Notre règlement intérieur](#)
 - [Nos conditions générales de vente \(CGV\)](#)
 - [Certificat Qualiopi du cabinet Ogletree Deakins](#)

Demandes spécifiques et accessibilité :

- Pour l'ensemble des questions relatives à l'accessibilité et à l'adaptation de nos contenus de formations aux personnes en situation de handicap, merci de prendre attache avec notre service Formation préalablement à la séance afin de nous permettre de mettre en œuvre les conditions d'accueil et d'organisation adéquates :
 - **Coordinatrice formation & référente Handicap** : Ludivine Pirault – Tél. 01.86.26.27.26 – ludivine.pirault@ogletree.com
- Vous pouvez accéder directement aux informations relatives aux dispositions spécifiques liées à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap sur ce lien :
 - [Informations relatives à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap](#)

43

Formations et interventions dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins en 2025

43 formations & interventions en 2024
55 formations & interventions en 2023

2452

Heures de formation suivies par les participants aux interventions et formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins en 2025

2122 heures en 2024
1803 heures en 2023

1267

Participants aux interventions et formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins en 2025

1227 participants en 2024
982 participants en 2023

4,84/5

Note moyenne de satisfaction des participants aux formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins en 2025

Note moyenne de 4,77/5 en 2024
Note moyenne de 4,5/5 en 2023

Méthode de calcul : les chiffres ci-dessus correspondent au cumul de l'ensemble des formations réalisées, interventions et cours dispensés par les avocats du cabinet Ogletree Deakins durant l'année concernée. Satisfaction : moyenne des notes globales des questionnaires de fin de formation.

Nos principaux thèmes de formations



Bonnes pratiques RH

- Le droit du travail en France (option : DROM-COM)
- Les relations individuelles du travail
- Les relations collectives du travail
- La mise en place du télétravail
- Les congés payés et les arrêts maladie
- Evaluer et développer les talents



Restructurations d'entreprises

- Adapter son organisation dans un contexte économique dégradé
- Les mécanismes de licenciement pour motif économique
- Le PSE : notions, étapes et mise en œuvre
- La rupture conventionnelle collective
- Les alternatives au PSE dans les restructurations d'entreprises



Dialogue social & IRP

- Le Comité Social et Economique
- La Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)
- Le Comité de groupe et la négociation de groupe
- Les grandes lignes de fonctionnement du Comité d'entreprise européen
- Les consultations des CSE dans les opérations corporate
- Les enjeux de la négociation sur la classification
- Les enjeux de la négociation dans la fonction publique



Santé, sécurité au travail & prévention des risques

- Santé, sécurité, responsabilité de l'employeur : panorama des dernières décisions de justice
- Gérer l'inaptitude du salarié
- Les risques psychosociaux et la santé au travail : enjeux et responsabilités



Gestion des enquêtes internes

- Préparer une enquête interne en entreprise
- Conduire une enquête interne en entreprise
- Mener une enquête interne en cas de signalement d'une situation de harcèlement
- Le lanceur d'alerte



Inclusion, égalité, diversité

- La non-discrimination à l'embauche
- La transparence des rémunérations sous l'angle de la nouvelle Directive européenne
- La mise en place de l'index égalité femmes/hommes
- L'égalité professionnelle dans les organes de direction



Mobilité internationale

- La mobilité internationale Outbound - Principes pratiques
- Le télétravail international
- Mobilité internationale & fiscalité
- Le détachement d'un salarié étranger en France



Rémunération et avantages

- Les indemnités de rupture et la rémunération des dirigeants
- La loi sur le partage de la valeur
- La participation en entreprise



Protection sociale et retraite

- La protection sociale d'entreprise
- Restructurations et sort de la complémentaire
- Le système de retraite en France
- La réforme des retraites et ses impacts sur la gestion des fins de carrières en entreprise



Protection des données personnelles RH

- Le RGPD et ses incidences pratiques sur la gestion des RH
- Protéger les données personnelles des salariés



Contentieux & droit pénal du travail

- Le contentieux du licenciement
- La responsabilité pénale de l'entreprise et de ses dirigeants en matière sociale
- Arrêts de l'Assemblée plénière du 22 décembre 2023 : quelles conséquences sur le droit à la preuve ?



Toutes nos formations peuvent être adaptées et dispensées en anglais.



Les bonnes pratiques RH

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les principaux points de Droit du travail applicable en France
- Comprendre les étapes préalables à l'embauche et les identifier les documents à remettre au salarié lors de son embauche
- Identifier les principales règles relatives à la durée du travail, aux congés et jours fériés.
- Comprendre les mécanismes d'accident du travail et de maladie professionnelle
- Connaître les différents modes de rupture de contrat de travail
- Identifier les mécanismes des régimes sociaux (régime général, régimes de retraite, assurance chômage)
- Maîtriser les conditions de détachement et les formalités à accomplir

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Recrutement et contrat de travail
- II. Période d'essai
- III. Durée du travail

Pause

- IV. Congés et jours fériés
- V. Maladie et accident du travail

Déjeuner

- V. Rupture du contrat de travail
- VI. Régimes sociaux
- VII. Détachement d'un salarié étranger en France

Questions / Réponses

Option : Le droit du travail dans un DROM-COM (en fonction du besoin exprimé)



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Les bonnes pratiques RH

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Savoir reconnaître la sanction à mettre en place dans le cadre d'un dossier disciplinaire et maîtriser les étapes de la procédure disciplinaire,
- Identifier l'insuffisance professionnelle et maîtriser les étapes du licenciement pour insuffisance professionnelle,
- Comprendre les dispositifs de rupture conventionnelle et de transaction et en maîtriser la procédure
- Savoir gérer l'inaptitude et maîtriser les étapes du licenciement pour inaptitude
- Savoir reconnaître les éléments relevant de la modification du contrat de travail et maîtriser le formalisme de la modification de contrat de travail et les risques en cas d'irrégularité
- Identifier les salariés protégés et l'étendue de leur protection et maîtriser les étapes du licenciement d'un salarié protégé.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Dossier disciplinaire et procédure disciplinaire

- La sanction disciplinaire & la procédure disciplinaire

II. Insuffisance professionnelle

- L'insuffisance & le licenciement pour insuffisance

Pause

III. Rupture conventionnelle et transaction

IV. L'inaptitude

- Le constat de l'inaptitude, le reclassement et le licenciement pour inaptitude

Déjeuner

V. Modification du contrat de travail et changement des conditions de travail

VI. Salariés protégés

- Identifier les salariés protégés et leur protection
- Savoir gérer le licenciement des salariés élus

Questions / Réponses

Avec Livret dédié aux cas pratiques



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Les bonnes pratiques RH

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes instances représentatives du personnel,
- Maîtriser le formalisme de l'ordre du jour et de la convention pour chaque instance,
- Comprendre les modalités de consultation de la CSSCT
- Connaître les modalités d'information et de consultation des instances
- Connaître les bonnes pratiques lors de la tenue des réunions des instances
- Comprendre comment s'organise le vote et qui est habilité à voter

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Ordre du jour et convocation

- L'ordre du jour
- Intervention de la CSSCT
- Les réclamations individuelles,
- La convocation

II. Tenue des réunions

- Les participants,
- L'enregistrement,
- Le rôle de « police »,
- L'organisation des échanges,

Pause

- La BDESE,
 - La désignation de l'expert,
- #### III. Le vote
- Le vote des décisions et résolutions du CSE.

Questions / Réponses

Chaque partie du programme est illustrée de cas pratiques.



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Les bonnes pratiques RH

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Connaître les dispositions légales entourant le télétravail, en mettant l'accent sur les droits et les devoirs des employeurs et des employés conformément au droit du travail.
- Développer les compétences nécessaires pour appliquer les règles juridiques liées au télétravail dans des scénarios concrets, en tenant compte des contrats de travail, de la protection sociale et des implications en matière de santé et sécurité au travail.
- Apprendre à gérer les aspects relationnels du télétravail en conformité avec le droit du travail, en abordant les questions de contrôle de la performance, de la vie privée, et en favorisant un dialogue ouvert pour prévenir les conflits potentiels.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Rappels sur les modalités de mise en place du télétravail
- II. Les conséquences du télétravail sur la relation de travail
- III. L'obligation de santé et de sécurité de l'employeur

Pause

- IV. Actualité jurisprudentielle

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Les bonnes pratiques RH

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le contexte juridique et les dispositions du droit français et du droit de l'Union Européenne en matière d'arrêt maladie et congés payés avant la réforme
- Comprendre les nouvelles règles applicables fixées par la loi du 22 avril 2024 et leur mise en application
- Savoir mettre en application ces nouvelles mesures en matière de paie

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

Cas Pratiques

Contexte

- I. Avant la réforme : les sources historiques de la divergence
 - A. *Les dispositions du droit de l'Union Européenne*
 - B. *Les dispositions du droit français*
- II. La réforme : un compromis entre mise en conformité et sécurité juridique
 - A. *Nouvelles règles applicables*
 - B. *Application de la loi dans le temps et délai de prescription*

Pause

- III. Après la réforme : comment gérer en paie?
 - A. *Principes*
 - B. *Exemples d'application en paie*

Cas Pratiques



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Les bonnes pratiques RH

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les enjeux de l'entretien professionnel
- Connaître les dispositifs d'accès à la formation professionnelle
- Comprendre les mécanismes liés à la mobilité en entreprise et en maîtriser les enjeux

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Evaluer ses talents par l'entretien professionnel
- II. Développer ses talents par la formation professionnelle
 - A. Plan de développement des compétences
 - B. Bilan de compétences
 - C. Conseil en évolution professionnelle (CEP)
 - D. Reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)
 - E. Projet de transition professionnelle (PTP)
 - F. Compte personnel de formation (CPF)

Pause

- III. Développer ses talents par la mobilité

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Les bonnes pratiques RH

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



Les restructurations d'entreprise

Objectifs pédagogiques

- Faire le point sur les outils à disposition afin d'anticiper les changements organisationnels et en limiter les impacts sociaux.
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Envisager les solutions alternatives à la rupture « contrainte » des contrats de travail

- Préserver l'emploi en aménagement la relation de travail (GEPP, APC, accord d'aménagement du temps de travail)
- Rompre la relation de travail sur la base du volontariat sans départ contraint (RCC, schémas)

Pause

II. Préparer et mettre en œuvre la rupture

- Traiter la consultation sur les orientations stratégiques

Déjeuner

- Le licenciement pour motif économique (cause économique, PDV, reclassement, procédure, sanction ...)

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Les restructurations d'entreprises

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les spécificités des dispositifs de « petit licenciement collectif », plan de sauvegarde de l'emploi et rupture conventionnelle collective
- Maîtriser les étapes de la mise en œuvre d'un licenciement collectif pour motif économique :
 - de 2 à 9 salariés,
 - de 10 salariés et plus.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Définitions & comparatif : petit licenciement collectif, PSE, RCC
- II. Focus sur la procédure de licenciement de 2 à 9 salariés pour motif économique

Pause

- III. Focus sur la procédure de plan de sauvegarde de l'emploi (licenciement de 10 salariés et plus)
- IV. Etapes communes aux deux procédures

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Les restructurations d'entreprises

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Connaître les notions importantes relatives à la mise en place d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE),
- Identifier les différentes étapes de la mise en œuvre d'un PSE,
- Comprendre en quoi consiste un PSE
- Identifier le contenu d'un PSE et les modalités de mise en œuvre

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Définition de quelques mots clés
- II. Quelles sont les grandes étapes procédurales préalables à toute mise en œuvre d'un PSE ?

Pause

- III. En quoi consiste le PSE ?
- IV. Comment le projet serait-il mis en œuvre ?

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Les restructurations d'entreprises

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les cadres légaux régissant la rupture conventionnelle collective, en mettant en avant les dispositions légales, les critères d'application, et les procédures à suivre. Examiner les obligations des parties prenantes, les consultations nécessaires, et les étapes clés du processus.
- Savoir gérer le processus de rupture conventionnelle collective, y compris la planification, la communication avec les représentants du personnel, la négociation des modalités, et la mise en œuvre.
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Etude de l'accord portant RCC
 - Elaboration de l'accord portant RCC
 - Contenu de l'accord portant RCC et procédure de contrôle de l'administration
 - Contentieux de l'accord portant RCC

Pause

- II. Etude des différents types d'accord portant RCC envisageables

- Accord de restructuration « tiède »
- Accord de restructuration « à froid »

Déjeuner

- Accord de restructuration mixte
- Accord de restructuration à plusieurs étapes

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Les restructurations d'entreprises

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les spécificités des dispositifs de GEPP, RCC & PSE
- Maîtriser le dispositif de GEPP et sa mise en œuvre
- Maîtriser les étapes de la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle collective
- Identifier les mesures d'impact environnemental à prendre en compte lors d'une réorganisation

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Définitions et comparatifs : GEPP, RCC & PSE
- II. Mettre en œuvre la GEPP en entreprise

Pause

- III. Mettre en œuvre une Rupture conventionnelle collective
- IV. Les mesures d'impact environnemental lors des réorganisations sociétales

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Les restructurations d'entreprises

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



Dialogue social et institutions représentatives du personnel

Objectifs pédagogiques

- Compréhension du rôle et des responsabilités du CSE : acquérir une compréhension approfondie du rôle, des missions et des responsabilités du Comité Social et Économique dans l'entreprise, en mettant en évidence ses fonctions consultatives, informatives, et ses prérogatives en matière sociale et économique.
- Développer les compétences nécessaires pour comprendre les modalités de fonctionnement du CSE, y compris la fréquence des réunions, les règles de consultation, les droits d'alerte, et les mécanismes de prise de décision au sein du comité.
- Apprendre à promouvoir une communication constructive au sein du CSE, ainsi qu'entre le CSE, la direction et les salariés. Développer des compétences pour favoriser la collaboration et la résolution de problèmes au sein de l'instance.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Création du CSE
- II. Mise en place

Pause

- III. Composition
- IV. Fonctionnement

Déjeuner

- V. Attributions
- VI. Négociation collective

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Dialogue social et IRP

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Connaître les conditions et le cadre juridique pour la mise en place de la CSSCT,
- Identifier les différents membres de la CSSCT, leurs rôles et les modalités de leur désignation,
- Comprendre les missions et les responsabilités de la CSSCT en matière de prévention, protection, inspections et analyse des risques professionnels,
- Savoir organiser et gérer les réunions de la CSSCT, y compris la préparation de l'ordre du jour, les convocations et la rédaction des procès-verbaux,
- Connaître les moyens matériels, les heures de délégation, la liberté de circulation et les conditions de remboursement des frais pour les membres de la CSSCT,
- Comprendre les obligations légales en matière de formation et les possibilités de formation complémentaire pour les membres de la CSSCT.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

Introduction

Partie 1 – La mise en place de la CSSCT

- 1.1. Les cas de mise en place obligatoire
- 1.2. Les modalités de mise en place de la CSSCT

Partie 2 – La composition de la CSSCT

- 2.1. La présidence de la CSSCT
- 2.2. Les membres représentants du personnel
- 2.3. Les modalités de désignation
- 2.4. Le secrétaire de la CSSCT
- 2.5. Les participants externes aux réunions

Partie 3 – Les attributions accordées à la CSSCT

- 3.1. Le principe des attributions de la CSSCT
- 3.2. Illustrations des missions déléguées à la CSSCT

Pause



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Partie 4 – Le fonctionnement de la CSSCT

- 4.1. Les réunions : articulation CSE/CSSCT
- 4.2. L'ordre du jour, convocation et PV

Partie 5 – Les moyens de la CSSCT

- 5.1. Les heures de délégation et temps passé en réunion et en mission
- 5.2. Les autres moyens

Partie 6 – La formation des membres de la CSSCT

- 6.1. La formation légale des membres de la CSSCT
- 6.2. Les formations complémentaires

Dialogue social et IRP

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal entourant le comité de groupe, en mettant en lumière ses missions, ses prérogatives, et son rôle dans la coordination des informations et des consultations au niveau du groupe.
- Gérer de manière efficace les processus d'information et de consultation au sein du comité de groupe, en mettant l'accent sur la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations pertinentes, ainsi que sur la conduite de négociations stratégiques pour les salariés du groupe.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Comité de groupe

- Configuration de groupe
- Mise en place du comité de groupe
- Composition du comité de groupe
- Organisation du comité de groupe

Pause

II. Négociation de groupe

- Parties à la négociation
- Représentativité au niveau du groupe
- Modalités de la négociation de groupe
- Notification, dépôt, durée et suivi de l'accord

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Dialogue social et IRP

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les règles de fonctionnement du Comité d'Entreprise Européen,
- Comprendre les modalités de mise en place et la composition du CEE,
- Maîtriser le fonctionnement du CEE (dont le recours à l'expertise),
- Connaître les thèmes d'information et de consultation du CEE,
- Comprendre l'impact de la Directive 2025 sur le fonctionnement du CEE,

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Présentation des règles de fonctionnement du CEE

- 1.1. Cadre juridique : Directives 94/45/CE et 2009/38/CE refondue
- 1.2. Transposition en droit français (articles L. 2341-1 et suivants du Code du travail)
- 1.3. Champ d'application : entreprises et groupes de dimension communautaire
- 1.4. Articulation entre le CEE et les instances nationales

II. Mise en place et composition du CEE

- 2.1. Groupe spécial de négociation (GSN)
- 2.2. Accord instituant le CEE : contenu obligatoire et clauses facultatives
- 2.3. Prescriptions subsidiaires en cas d'échec des négociations
- 2.4. Composition des collèges : un flou juridique ?

Pause

III. Fonctionnement du CEE

- 3.1. Organisation des réunions
- 3.2. Bureau restreint et secrétaire
- 3.3. Heures de délégation
- 3.4. Formation
- 3.5. Recours à l'expertise
- 3.6. Protection contre le licenciement
- 3.7. Confidentialité

IV. Thèmes d'information et de consultation du CEE

- 4.1. Distinction entre information et consultation
- 4.2. Thèmes relevant de la compétence du CEE : projets transnationaux
- 4.3. Procédure de consultation en cas de circonstances exceptionnelles
- 4.4. Articulation consultations CEE et CSE

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Dialogue social et IRP

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre juridique des consultations du CSE dans les opérations corporate
- Identifier les consultations du CSE dans les opérations corporate, à l'exclusion des opérations de réorganisation impliquant les licenciements économiques
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Le cadre juridique des consultations du CSE dans les opérations corporate

- L'article L. 2312-8 du Code du travail
- Rappel des règles générales pour la mise en œuvre des consultations

Pause

II. Procédures d'information-consultation des CSE

- Opérations de modification juridique de l'entreprise
- Opérations de concentration
- Offre publique d'achat (OPA)
- Articulation des consultations à différents niveaux

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Dialogue social et IRP

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les différents impacts de la classification sur les droits des salariés au regard de la rémunération, l'évolution professionnelle, la durée du travail, le droit à prévoyance complémentaire, la rupture du contrat de travail
- Maîtriser les étapes et travaux préalables à la mise en place d'une nouvelle classification
- Définir un cadre méthodologique de négociation et proposer des orientations pour une nouvelle classification

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Impacts de la classification sur les droits des salariés

- Impact sur la rémunération
- Outil d'évolution professionnelle
- Incidence sur la durée du travail
- Élément pris en compte pour déterminer les droits à prévoyance complémentaire
- Impact sur la rupture du contrat de travail

Pause

II. Recommandations sur les travaux préalables à la mise en place d'une nouvelle classification

- Faire un diagnostic de l'existant
- Déterminer les objectifs de la mise en place de la classification
- Méthodes de classifications envisageables
- Détermination du nombre de niveaux de classification et des règles d'évolution

III. Recommandations pour mener la procédure de négociation

- Fixer le cadre méthodologique de la négociation
- Proposer les orientations de la nouvelle classification

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Dialogue social et IRP

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le contexte juridique de la négociation collective dans la fonction publique
- Identifier les enjeux de l'ordonnance du 17 février 2021

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. La négociation collective dans la fonction publique - Mise en perspective

- L'âge d'or de la négociation collective en droit du travail
- L'âge de raison de la négociation collective dans le droit de la fonction publique

II. L'ordonnance du 17 février 2021 : les points clefs

- Force normative des accords collectifs
- Niveau de négociation des accords
- Champ de la négociation collective
- Encadrement des négociations par des accords-cadres
- Initiative de la négociation
- Les organisations syndicales pouvant participer à la négociation
- Validité des accords

Pause

III. Les interrogations qui subsistent

IV. Prospective : Vers une « travaillisation » du droit de la fonction publique ?

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Dialogue social et IRP

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Santé, sécurité au travail et prévention des risques



Objectifs pédagogiques

- Obtenir un panorama des dernières décisions justice en matière de santé, sécurité au travail (harcèlement moral et sexuel, arrêts de travail pour maladie & congés payés, réparation des AT/MP au regard de l'ANI du 15 mai 2023, télétravail & accident du travail, préjudice d'anxiété, contrôle de l'inspection du travail, RPS & obligation de sécurité de résultat)

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Harcèlement moral : le salarié n'a plus besoin de qualifier les faits dénoncés
- II. Harcèlement moral : le salarié dont le licenciement a été annulé peut cumuler les dommages-intérêts
- III. Le respect de l'obligation de sécurité en cas de harcèlement sexuel : nouvel exemple
- IV. Tout arrêt de travail pour maladie ou accident ouvre droit à congés payés
- V. Vers une amélioration de la réparation des AT/MP (ANI 15 mai 2023)

Pause

- VI. Télétravail : quand l'accident survenu à un télétravailleur n'est pas reconnu comme un accident du travail
- VII. Préjudice d'anxiété : l'indemnisation des salariés éligibles à l'ACAATA est de droit
- VIII. Les nouveautés en matière de contrôle de l'inspection du travail
- IX. RPS et obligation de sécurité de résultat : les derniers arrêts

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Santé, sécurité au travail et prévention des risques

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal régissant l'inaptitude du salarié, en mettant l'accent sur les critères d'inaptitude, les obligations légales de l'employeur en matière de reclassement, les procédures de constat d'inaptitude, et les droits du salarié.
- Gérer efficacement les situations d'inaptitude, y compris la communication avec le salarié, la mise en place des examens médicaux, la recherche de solutions de reclassement, et la prise de décisions conformes à la réglementation en vigueur.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

1. Propos liminaires sur la distinction entre l'inaptitude professionnelle et non-professionnelle
2. Le constat de l'inaptitude : Médecin du travail ? Médecin traitant ? Médecin-conseil ?
3. Le principe de maintien de l'emploi : la recherche de reclassement
4. La procédure de contestation de l'avis d'inaptitude
5. La rupture du contrat de travail du salarié inapte
6. Inaptitude et AT/MP : quelle conciliation ?
7. L'inaptitude en pratique

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Santé, sécurité au travail et prévention des risques

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la définition des risques psychosociaux (RPS) et son cadre juridique
- Identifier, traiter et réparer les risques psychosociaux en entreprise
- S'inspirer de projets impactant les conditions de travail et l'emploi
- Appréhender les évolutions législatives et conventionnelles attendues en matière de RPS

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Présentation des notions

- Définition des RPS
- Cadre juridique
- Quelques chiffres

II. Les RPS dans la vie habituelle d'une entreprise

- La prévention des RPS
- Le traitement des RPS
- La réparation des RPS

Pause

III. Les RPS dans les projets spécifiques menés par les entreprises

- Les projets impactant les conditions de travail
- Les projets impactant l'emploi

IV. Les évolutions attendues en matière de RPS

- Evolutions législatives
- Evolutions conventionnelles

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Santé, sécurité au travail et prévention des risques

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



Gestion des enquêtes internes

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre législatif des enquêtes internes,
- Savoir qualifier un signalement et vérifier si son auteur peut bénéficier de la protection du lanceur d'alerte.
- Organiser une enquête interne sécurisée, de la saisine du comité jusqu'aux mesures provisoires.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Le cadre applicable

II. Le lancement de l'alerte au sein de l'entreprise

- 2.1. Quelles situations peuvent conduire à un signalement ?
- 2.2. Qui peut procéder à un signalement ?
- 2.3. Alerte et risques psychosociaux
- 2.4. Quelles sont les conditions pour bénéficier de la protection du lanceur d'alerte ?

Pause

III. La préparation de l'enquête

- 3.1. La tenue d'un comité de Traitement des alertes
- 3.2. L'élaboration de l'Ordre de mission de l'enquête
- 3.3. Le choix des enquêteurs : qui conduit l'enquête ?
- 3.4. Faut-il associer les IRP à l'enquête ?
- 3.5. Dans quel délai l'enquête doit-elle être réalisée ?
- 3.6. Les mesures provisoires à prévoir, le cas échéant

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Gestion des enquêtes internes

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes étapes de la conduite d'une enquête interne et les bonnes pratiques à mettre en œuvre à chaque étape de l'enquête : lancement, préparation, exécution, finalisation, sanction,
- Maîtriser la conduite des entretiens,
- Maîtriser la réalisation du rapport d'enquête,
- Identifier les sanctions à mettre œuvre après l'enquête.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

Introduction – Préparer une enquête interne : les différentes étapes

1. L'exécution de l'enquête

- 4.1. Le libre pouvoir d'investigation de l'employeur
- 4.2. Les personnes ressources
- 4.3. Les auditions : qui peut/doit être entendu et dans quel ordre ?
- 4.4. Les invitations des personnes et l'organisation pratique
- 4.5. Le déroulement des entretiens : comment les mener ?
- 4.6. La collecte des preuves matérielles
- 4.7. Analyse des entretiens et des éléments collectés

Pause

2. La finalisation de l'enquête

- 2.1. Comment rédiger le rapport ?
- 2.2. La communication interne du rapport
- 2.3. La communication du rapport en justice (question de la confidentialité)

3. Les suites de l'enquête

- 3.1. Détermination des suites de l'enquête
- 3.2. L'absence de faute
- 3.3. En présence d'une faute

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Gestion des enquêtes internes

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Développer une compréhension approfondie du rôle des lanceurs d'alertes, y compris la connaissance de son statut protecteur.
- Acquérir des compétences pratiques liées à la détection, la documentation, et la communication responsable des informations sensibles, en mettant l'accent sur l'évaluation des risques et la protection de l'identité des lanceurs d'alertes.
- Savoir réagir efficacement à une alerte

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ?
- Qu'est-ce qu'une alerte ?
- Comment formuler une alerte ?
- Comment réagir lorsqu'on est destinataire d'un signalement ?
- Comment réagir lorsqu'on est visé par une alerte ?
- Comment est protégé le lanceur d'alerte ?
- Propos conclusifs

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Gestion des enquêtes internes

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Prévenir le harcèlement : identifier les situations à risque, mettre en place des mesures préventives
- Gérer les situations de harcèlement : réagir, accompagner, faire cesser et sanctionner
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles relatives aux lanceurs d'alertes

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Identification des situations
- II. L'importance générale de la notion de respect au travail
- III. Déterminer la nature de la souffrance relationnelle
- IV. La prévention des situations de harcèlement

Pause

- V. L'accompagnement en cas de situation de harcèlement
- VI. La protection des victimes de harcèlement
- VII. Les sanctions contre les harceleurs

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Gestion des enquêtes internes

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



Inclusion, égalité, diversité

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux de la discrimination à l'embauche
- Maîtriser le cadre juridique de la discrimination
- Connaître les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors d'un processus de recrutement
- Construire un processus de recrutement de manière objective
- Savoir respecter les dispositions du RGPD sur la conservation des données

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

Introduction : les enjeux de la discrimination à l'embauche

I. Le cadre juridique de la discrimination

- Les 26 critères de discrimination
- Les recours et charges de la preuve
- Les acteurs et leurs pouvoirs en cas de recours
- Les sanctions encourues
- Panorama jurisprudentiel en matière de discrimination à l'embauche

Pause

II. Respecter la réglementation sur la non-discrimination à chaque étape du processus de recrutement

- Lors de la rédaction de l'annonce
- Lors de la présélection des candidats/CV
- Lors de l'entretien
- Lors des évaluations
- Dans les outils de suivi candidats

III. Savoir justifier son choix de manière objective

- Rédiger un compte-rendu soigné non-sujet à interprétation
- Justifier son refus sur des éléments objectifs

IV. Respecter le RGPD sur la conservation des données

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Inclusion, égalité, diversité

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le contexte ayant conduit à la mise en place de la Directive
- Maîtriser les règles de parité au sein des Conseils d'administration, Conseils de surveillance et organes de Direction
- Identifier les obligations des employeurs en matière d'écart salariaux en Europe et en France
- Identifier les conséquences du défaut de conformité et les risques encourus

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Contexte

- Principe d'égalité femme-homme : apparition et évolution au fil des années
- Parité au sein des conseils d'administration et des conseils de surveillance
- Parité au sein des organes de Direction
- Présentation de la Directive européenne

II. Obligations des employeurs en matière d'écart salariaux en Europe et en France

- Obligations vis-à-vis des candidats
- Transparence des rémunérations en cours d'exécution du contrat

Pause

III. Conséquences du défaut de conformité & risques encourus

- Plusieurs sanctions existent déjà
- La Directive crée plusieurs mécanismes dont certains se confondront avec le droit existant
- La Directive aménage la charge de la preuve judiciaire

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Inclusion, égalité, diversité

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les composantes de l'Index Égalité femmes/hommes, y compris les indicateurs clés, les modalités de calcul et les obligations légales associées.
- Savoir collecter, analyser et interpréter les données permettant le calcul de l'Index Égalité au sein de l'entreprise, en mettant l'accent sur la correction des éventuels déséquilibres.
- Savoir mettre en place des actions correctives visant à améliorer la parité au sein de l'organisation.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Quel contexte ?
- II. Quel champ d'application
- III. Comment calculer les effectifs pour déterminer l'obligation de publier l'index ?

Pause

- IV. Quelle période prendre en compte pour le calcul de l'index ?
- V. Quels sont les effectifs retenus dans les indicateurs ?
- VI. Quelle rémunération prendre en compte ?
- VII. Comment calculer chaque indicateur ?

Déjeuner

- VIII. Comment calculer l'index ?
- IX. Quels sont les outils mis en place pour faciliter le calcul ?
- X. Que faire à la suite du calcul de l'index ?
- XI. Comment se mettre en conformité ?
- XII. Quelles sanctions ?

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Inclusion, égalité, diversité

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre juridique de l'égalité professionnelle en France
- Maîtriser les obligations en matière de parité au sein des Conseils d'administration, Conseils de surveillance et organes de direction
- Identifier sanctions encourues en cas de manquement au principe d'égalité professionnelle

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Le principe d'égalité femme-homme : apparition et évolution au fil des années
- II. L'égalité professionnelle dans le Code du travail
- III. L'égalité professionnelle dans le Code de commerce
 - La parité au sein des Conseils d'administration et des Conseils de surveillance
 - La parité au sein des organes de direction

Pause

- IV. Les sanctions encourues en cas de manquement au principe d'égalité professionnelle

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Inclusion, égalité, diversité

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



Mobilité internationale

Objectifs pédagogiques

Une entreprise qui rayonne en dehors de ses frontières doit être vigilante et anticiper les évolutions légales et réglementaires.

- Comprendre les réglementations juridiques et administratives entourant la mobilité internationale des salariés en situation d'Outbound, incluant la gestion des visas, les obligations en matière de sécurité sociale, les contrats de travail internationaux, et les aspects liés à la fiscalité.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Faire le bon choix de mobilité
- II. Préparer le départ du salarié
- III. Déterminer la rémunération et le coût d'un expatrié
- IV. Déterminer la couverture sociale
- V. Appréhender la réglementation sociale et fiscale applicable à la gestion des salariés à l'international

Pause

- VI. Gérer le retour du salarié
- VII. Risques contentieux liés à la mobilité

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Mobilité internationale

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux du télétravail à l'international
- En maîtriser les impacts en droit du travail et en droit de la sécurité sociale
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Le télétravail à l'international, nouvelle forme d'organisation du travail
- II. Impact en droit du travail
- III. Impact en droit de la sécurité sociale et conséquences sur la couverture sociale complémentaire
- IV. Autres enjeux (frais de transport, obligations en matière de santé et de sécurité, protection des données personnelles)

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Mobilité internationale

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les principes fondamentaux de la fiscalité internationale.
- Identifier les problématiques fiscales associées à la mobilité internationale.
- Gérer les obligations fiscales liées aux expatriés, impatriés et autres formes de mobilité.
- Connaître les mécanismes d'optimisation fiscale dans le respect des normes internationales.
- Assurer une conformité fiscale tout en minimisant les risques pour l'entreprise et ses salariés.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

de la I. Le cadre juridique des transferts

- Détachement & Expatriation

II. Aspects relatifs à la sécurité sociale

- Détachement & Expatriation

III. Aspects fiscaux en matière d'impôt sur le revenu

- Détermination résidence fiscale
- Impact et champ d'application de l'impôt
- Méthodes pour éviter la double imposition
- Imposition des salaires en situation de mobilité internationale

Déjeuner

IV. Traitement fiscal et social français des primes et indemnités liées à la mobilité internationale

- Le régime fiscal des impatriés et ses conditions
- En matière de sécurité sociale et d'impôt sur le revenu
- Les non-résidents et leurs modalités d'imposition (retenue à la source)
- Le PAS et l'absence d'employeur en France
- Exemples pratiques

V. Autres aspects fiscaux

- Transfert de résidence fiscale et autres conséquences
- Risques d'établissement stable : grands principes

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Mobilité internationale

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les principaux points du droit du travail en France et les conditions du détachement en France
- Être en mesure d'opérer les formalités nécessaires à la mise en œuvre d'un détachement en France
- Connaître les dispositions impératives lors d'un détachement

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Les principaux points du droit du travail en France
- II. Les conditions du détachement

Pause

- III. Les formalités à accomplir
- IV. L'application des dispositions impératives aux salariés détachés

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Mobilité internationale

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



Rémunérations et avantages

Objectifs pédagogiques

La jurisprudence sur le régime des indemnités de rupture est abondante.

- Comprendre les mécanismes juridiques et fiscaux régissant les indemnités de rupture, en mettant l'accent sur les différents types d'indemnités, les obligations légales, et les implications fiscales pour les employeurs et les dirigeants.
- Structuration de la rémunération des dirigeants : savoir comment structurer la rémunération des dirigeants en couvrant les divers éléments tels que les salaires, les bonus, les avantages en nature, et les plans de rémunération incitative et mettre en place les meilleures pratiques pour aligner la rémunération sur les objectifs stratégiques de l'entreprise tout en respectant les contraintes légales.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Régime applicable aux indemnités de rupture
- II. Rémunération des dirigeants

Pause

- III. Précautions à prendre à l'arrivée des dirigeants
- IV. Cas de cumul de revenus transfrontaliers

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Rémunérations et avantages

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les différents mécanismes du partage de la valeur en entreprise
- Comprendre le cadre légal du partage de la valeur et les évolutions récentes introduites par la loi du 29 novembre 2023
- Maîtriser les étapes de la mise en place du partage de la valeur en entreprise

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Définition et formes du partage de la valeur
- II. Entreprises concernées et seuils d'application

Pause

- III. Organisation des négociations en entreprise
- IV. Nouvelles règles introduites par la loi du 29 novembre 2023

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Rémunérations et avantages

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

La participation en entreprise est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et a des impacts financiers importants.

- Maîtriser la législation en vigueur régissant l'accord de participation en entreprise
- Développer des compétences juridiques spécifiques liées à la négociation et à la rédaction d'accords de participation
- Maîtriser les questions relatives aux calculs de la réserve, à la mise à la disposition de la participation pour les salariés, et aux traitement sociaux et fiscaux de la participation

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Les principes de la participation
- II. Conclusion et contenu de l'accord de participation
- III. Détermination de la réserve de participation
- IV. Mise à disposition de la participation pour les salariés
- V. Traitement social et fiscal de la participation

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Rémunérations et avantages

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



Protection sociale et retraite

Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'environnement juridique de la protection sociale complémentaire d'entreprise (PSC),
- Comprendre les conditions d'exonération,
- Identifier le contenu d'une décision unilatérale de l'employeur (DUE) Santé prévoyance (ou d'un accord collectif, le cas échéant)

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

Introduction

- I. Environnement juridique de la protection sociale complémentaire d'entreprise (PSC)
- II. Conditions d'exonération

Pause

- III. Contenu d'une décision unilatérale de l'employeur (DUE) Santé prévoyance (ou d'un accord collectif, le cas échéant)

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Protection sociale et retraite

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les conséquences juridiques et pratiques du transfert d'entreprise sur la protection sociale complémentaire (PSC), qu'elle soit issue :
 - d'accords collectifs,
 - ou
 - d'engagements unilatéraux de l'employeur.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

Introduction

I. Incidences du transfert d'entreprise

- Incidences du transfert d'entreprise sur la PSC établie par accords d'entreprise
- Incidences du transfert d'entreprise sur la PSC établie par un engagement unilatéral de l'employeur
- Incidences du transfert d'entreprise sur les contrats d'assurance en vigueur

Pause

II. Les implications pratiques

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Protection sociale et retraite

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser l'organisation et les modalités du régime de retraite de base et du régime de retraite complémentaire en France
- Connaître les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour bien préparer la retraite des salariés
- Obtenir un panorama des dispositifs d'épargne salariale / épargne retraite / assurance vie

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Organisation de la retraite en France

II. Le régime de retraite de base (salariés, indépendants)

Pause

III. Le régime de retraite complémentaire AGIRC ARRCO

IV. Conseils pratiques pour bien préparer sa retraite

V. Un revenu complémentaire à la retraite ?

Panorama des dispositifs d'épargne salariale / épargne retraite / assurance vie

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Protection sociale et retraite

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : aucun

Niveau : fondamentaux

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les dispositions de la réforme des retraites et ses conséquences sur l'âge légal de départ, la durée d'assurance et la rupture du contrat de travail des seniors
- Être en capacité de gérer les fins de carrières des salariés : l'accompagnement, l'aménagement des conditions et du temps de travail
- Connaître les modalités du départ volontaire en retraite et la mise en place de nouvelles perspectives professionnelles aux seniors

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Analyse de la loi et conséquences attendues

- Age légal et durée d'assurance
- La rupture du contrat de travail des seniors
- Conséquences immédiates de la réforme

Pause

II. Gestion des fins de carrière : analyse des perspectives au vu de la réforme des retraites

- Accompagner les salariés à la préparation de la retraite
- Faciliter l'aménagement des conditions de travail et du temps de travail
- Le départ volontaire en retraite
- Offrir de nouvelles perspectives professionnelles aux seniors

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Protection sociale et retraite

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



Protection des données personnelles RH

L'obligation de protection des données personnelles du salarié soulève de multiples problématiques en entreprise : garantir concrètement les droits d'accès, droit à l'effacement pour le salarié, assurer la conformité de l'entreprise dans toutes les situations de vie de l'activité (recrutement du salarié, fuite accidentelle de donnée, contentieux et saisie de données, enquête interne, fin du contrat de travail...).

Objectifs pédagogiques

- Compréhension du RGPD et de ses principaux aspects pertinents pour la gestion des ressources humaines.
- Intégration pratique : appliquer les principes du RGPD à la gestion quotidienne des données personnelles des salariés, en mettant l'accent sur la confidentialité, la transparence et le respect des droits individuels.
- Conformité et bonnes pratiques : promouvoir les meilleures pratiques en matière de protection des données.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Quelles sont les obligations des responsables de traitement ?
- II. Quels sont les droits des salariés ?
- III. Précautions à prendre avant de mettre en œuvre un traitement de données salariées ?
- IV. Comment transférer les données hors de l'union Européenne ?

Pause

- V. Principales applications pratiques en RH
- VI. Que faire en cas de violation de données ?
- VII. Comment réagir face à un contrôle de la CNIL ?
- VIII. Sanctions en cas de non respect

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Protection des données personnelles RH

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le RGPD et ses principaux aspects pertinents dans le cadre de la protection des données personnelles des salariés
- Appréhender les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors d'un recrutement, de la demande d'accès d'un salarié ou d'une alerte
- Savoir comment réagir lors d'un vol de données
- Maîtriser les dispositions permettant de concilier le droit de la preuve et le respect des données personnelle

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

Introduction

- I. Spécificités quant à la mise en place des traitements de données personnelles RH
- II. Comment garantir un traitement conforme des données personnelles recueillies lors du recrutement?
- III. Comment réagir à une demande d'accès aux données personnelles exercée par un salarié ?
- IV. Le droit d'accès des salariés aux courriels

Pause

- V. Quels sont les droits du lanceur d'alerte à l'accès à des données personnelles?
- VI. Comment réagir face à un vol de données?
- VII. Comment concilier droit de la preuve et respect des données personnelles?

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Protection des données personnelles RH

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

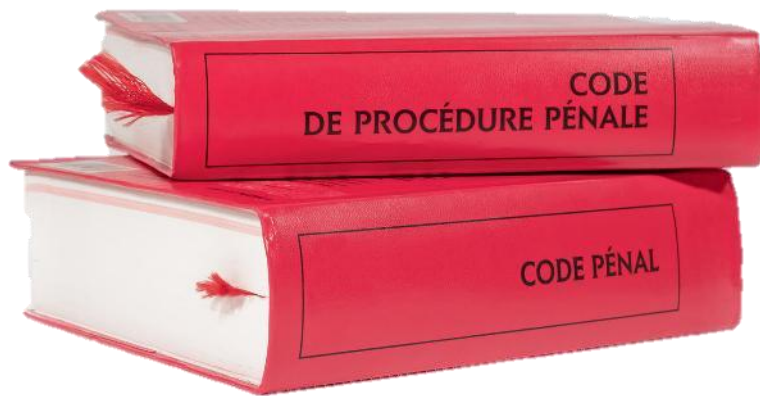
Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Contentieux et droit pénal du travail



Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux du contentieux du licenciement
- Maîtriser les différentes étapes du contentieux et les premières actions à mener
- Maîtriser les différentes étapes de la négociation en vue d'une issue amiable
- Maîtriser les différents aspects du contentieux du licenciement devant le Conseil de Prud'hommes et devant le Tribunal administratif

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

Introduction: Statistiques sur le contentieux du licenciement

I. Premiers réflexes

II. La négociation d'une issue amiable

Pause

III. Le contentieux du licenciement devant le Conseil de prud'hommes

IV. Le contentieux du licenciement devant le Tribunal administratif

V. Cas pratiques

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Contentieux et droit pénal du travail

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

Cette formation vous permet de maîtriser l'éventail des risques pénaux encourus par les dirigeants d'entreprise :

- Maîtriser les mécanismes d'engagement de la responsabilité pénale et les conséquences pour les dirigeants, cadres et responsables.
- Comprendre les enjeux de la délégation de pouvoir.
- Comprendre les mécanismes contentieux en cas d'engagement de la responsabilité
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Introduction
- II. Les principes de la personne morale
- III. Les dirigeants

Pause

- IV. Les formes de poursuite
- V. La procédure
- VI. Le procès

Questions / Réponses



Durée

½ journée
à personnaliser selon les besoins



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42
formation@ogletreedeakins.com
www.ogletree.fr

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Contenu et droit pénal du travail

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Arrêt de l'Assemblée plénière du 22 décembre 2023 : quelles conséquences sur le droit à la preuve ?

Objectifs pédagogiques

Cette formation vous permet de maîtriser les nouvelles dispositions résultant de l'arrêt de l'Assemblée plénière du 22 décembre 2023 et ses conséquences sur le droit à la preuve :

- Comprendre le revirement de jurisprudence en la matière et ses conséquences
- Être en capacité de mieux appréhender la valeur des éléments de preuves dans le cadre d'une procédure disciplinaire ou contentieuse.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

I. Revirement de jurisprudence : comment en est-on arrivé là ?

- Recevabilité des preuves déloyales : deux positions antagonistes
- Une évolution sous l'influence de la CEDH
- Arrêt du 22 décembre 2023 : revirement de jurisprudence sur la recevabilité de la preuve déloyale en matière civile

Pause

II. Les conséquences pratiques

- Principe maintenu : la nécessité de disposer d'éléments de preuves licites et loyaux
- Quelle position adopter en tant qu'employeur à la suite de cet arrêt ?
- Un droit à la preuve sans limite à la disposition du salarié ?

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

formation@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – formation@ogletreedeakins.com – www.ogletree.fr

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° de déclaration d'activité : 11755672575 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

Contenieux et droit pénal du travail

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Prérequis : connaître les bases du droit du travail et de la thématique abordée

Niveau : perfectionnement

Modalités d'accès à la formation : merci de nous consulter.

Délai d'accès : 3 semaines minimum entre la demande et la session.

Tarifs : voir p. 67.

Modalités pédagogiques, financement, reconnaissance et accessibilité : voir p. 8 et 9.

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours / au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Notre positionnement et nos tarifs de formation

Des formations adaptées à vos besoins

Ogletree Deakins est un cabinet d'avocats dédié au droit social qui accompagne les **employeurs** dans toutes les opérations quotidiennes ou exceptionnelles nécessitant une grande expertise.

Nos formations s'adressent à un **public averti de professionnels du droit et des relations sociales en entreprise**.

Ces sessions de formation permettent également d'**échanger entre vous et avec nos avocats formateurs sur vos problématiques « terrain » concrètes**.

Ce catalogue a vocation à vous présenter la palette de **nos compétences et de nos savoir-faire**.

Afin de **répondre de manière concrète à vos besoins**, nous avons construit des modules de formation autour des thématiques qui intéressent nos clients.

Nous pouvons également vous proposer des formations construites sur mesure et totalement adaptées à votre demande. Pour ce faire, nous vous remercions de prendre attache avec notre service Formation : nous vous adresserons alors un questionnaire afin de nous permettre de déterminer le contexte social de votre entreprise. Dès lors, une proposition de formation accompagnée d'un devis vous seront communiqués.

Aussi, nous vous invitons à prendre attache avec notre cabinet afin de **construire ensemble l'offre de formation la plus adéquate à votre contexte social**. A cette fin, un questionnaire vous sera adressé afin de spécifier les particularités de votre entreprise (convention, accords d'entreprise, usages, besoins particuliers).

Nos prochaines sessions

Des sessions de formation inter-entreprises sur les différentes thématiques précitées peuvent être organisées dans nos locaux (au 58 bis rue La Boétie 75008 Paris), sous réserve de l'inscription d'un minimum de 10 participants.

Merci de nous contacter afin de connaître les dates de la prochaine session de formation sur la thématique souhaitée :

tél. : +33 1 86 26 27 26 / formation@ogletreedeakins.com

Nos tarifs

Formations Inter-entreprises

En présentiel dans notre bureau de Paris (capacité d'accueil limitée à 19 personnes), ou en distanciel via le logiciel Teams

Groupes de 10 participants au minimum

Tarifs par participant :

Demi-journée : 500 € HT
(9h30-12h30)

Journée : 1.000 € HT
(9h30-12h30 / 13h30-16h30)

Formations Intra-entreprises

- **Contenu de formation adapté à la situation de l'entreprise**
- **Cas pratiques sur mesure, adaptés au client**

En présentiel :

- dans notre bureau de Paris (capacité d'accueil limitée à 19 personnes),
 - ou dans vos locaux
- ou en distanciel via le logiciel Teams

Tarifs :

Le programme et la durée des formations sur-mesure sont totalement adaptés à vos besoins. Prenez contact avec nous afin de co-construire votre formation.

- Vous avez des questions sur notre catalogue de formation ou des demandes spécifiques ?
- Vous souhaitez des conseils pour identifier vos besoins en formation ?
- Vous avez des suggestions, des remarques ou des axes d'améliorations à proposer ?
- Vous souhaitez formuler une réclamation?

Contactez-nous via notre formulaire en ligne en cliquant [ici](#)
ou prenez directement attache avec notre coordinatrice Formation :



Ludivine Pirault
Coordinatrice Formation
formation@ogletreedeakins.com
+33 1 86 26 27 26

Restons connectés : Ogletree France



Ogletree.fr

Ogletree Deakins | Avocats partenaires des employeurs

EUROPE

Paris / Lyon / Nantes / Bordeaux
Londres / Berlin / Munich

AMERIQUES

Atlanta / Austin / Baltimore / Birmingham / Boston / Buffalo / Charleston / Charlotte / Chicago / Cleveland / Columbia / Columbus / Dallas / Denver / Detroit (Metro) / Greenville / Houston / Indianapolis / Kansas City / Las Vegas / Los Angeles / Memphis / Mexico City / Miami / Milwaukee / Minneapolis / Montréal / Monterrey / Morristown / Nashville / New Orleans / New York City / Oklahoma City / Orange County / Philadelphia / Phoenix / Pittsburgh / Portland (ME) / Portland (OR) / Raleigh / Richmond / Sacramento / Salt Lake City / San Antonio / San Diego / San Francisco / Seattle / St. Louis / St. Thomas / Stamford / Tampa / Toronto / Torrance / Tucson / Washington, D.C.